

NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

COMMUNE DE MARIAC - 07160

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Récapitulation*
- V. Budget annexe*

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de MARIAC ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 2 avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux

Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget et réellement exécutées.

Elaboré par l'ordonnateur, le compte administratif doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité.

Ce « bilan comptable » se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2019 s'élèvent à 478 723.48 € contre 503 714.07 € en 2018 soit une baisse d'environ 4.96%

b) Les principales dépenses et recettes réalisées de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Charges à caractère général Chapitre 011	164 045.38 €	Recettes des services Chapitre 70	11 443.08 €
Dépenses de personnel Chapitre 012	227 690.08 €	Atténuation de charges Chapitre 013	11 604.06 €
Autres charges de gestion courante Chapitre 65	57 555.14 €	Impôts et taxes Chapitre 73	461 611.32 €
charges financières chapitre 66	11 224.58 €	Dotations et participations Chapitre 74	59 354.88 €
Atténuation de produits(FPIC) Chapitre 014(c/739223)	5 294.00 €	Autres recettes de gestion courante Chapitre 75	40 819.61 €
Autres dépenses		Recettes financières Chapitre 76	2.75 €
Dépenses imprévues		Recettes exceptionnelles Chapitre 77	167.00 €
Total dépenses réelles	465 809.18 €	Total recettes réelles	585 002.70 €
Charges (écritures d'ordre entre sections) Chapitre 042	12 914.30 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	478 723.48 €	Total général	585 002.70 €

Le chapitre 011- charges à caractère général comprend les charges afférentes à l'eau, l'énergie, les frais de communications, les fournitures diverses (administratives, scolaires, voirie), les différents achats de petit matériel et d'entretien courant notamment ceux liés au matériel roulant et bâtiments, les assurances, les repas de cantine, les contrats de maintenance et prestations de services, la voirie notamment le déneigement. Ce chapitre s'élève à 164 045.38 € contre 186 179.02 € soit une baisse d'environ 11.89% par rapport à 2018.

Le chapitre 012-charges de personnel représente une charge de 227 690.08 € soit une légère baisse par rapport à 2018. Cette année un départ à la retraite d'un agent en CDI (26h) au 1^{er} mars, un départ d'un agent en CDI (18h) fin avril pour raisons personnelles. Une personne est en contrat aidé (CAE) pour 20 heures hebdomadaire depuis le 4 février plus une personne en CDD de 24h depuis la rentrée scolaire pour pallier à ces départs. **Le personnel compte 9 personnes fin 2019 dont 3 titulaires (2 à temps complet), 5 contractuels et 1 CAE (droit privé).** L'ETP (effectif équivalent temps plein) est égal à 6.70 au 1^{er} janvier 2020.

Le chapitre 65-autres charges de gestion courante est en baisse d'environ 2% (de 57 555.14 € à 58 725.50 € par rapport à 2018 due en partie à indemnités de fonction d'adjoint rémunérées pour 3 adjoints au lieu de 4. Ce chapitre comprend également les charges territoriales (notamment le syndicat d'Ardèche Musique et Danse pour 4 739.14 €, la CCVEyrieux pour l'ADS c'est-à-dire les frais liés aux actes d'urbanisme pour 1 915.48 € toujours en hausse suite aux demandes de CU, la contribution au service incendie pour 16 619 €, les subventions versées aux associations pour 4 730 € et les indemnités + charges des élus pour 27 106.39 €.

Le chapitre 66-charges financières continue de diminuer en raison d'un prêt qui s'est terminé en 2018.

	2016	2017	2018	2019
Total des emprunts	396 442.53 €	357 287.47 €	316 517.60 €	274 065.01 €
Annuité des intérêts	16 275.68 €	14 660.87 €	12 978.15 €	11 224.58 €
Annuité du capital	39 155.06 €	40 769.87 €	42 452.59 €	39 083.30 €

Le chapitre 014-atténuation de produits correspond à une régularisation du FPIC (Fonds national de péréquation) pour 5 294 € qui a été pris sur les dépenses imprévues.

Le chapitre 042-opérations d'ordre entre sections correspond aux écritures d'amortissement et s'élève à 12 914.30 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, transport scolaire, locations salles des fêtes, loyers..), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes totales de fonctionnement 2019 s'élèvent à 585 002.70 € contre 616 863.99 € en 2018 soit une baisse de 5.17 %.

Le chapitre 70-produits des services s'élève à 11 443.08 € contre 14 165.75 € en 2018 provient notamment des concessions cimetièrre cette année pour 1 000 €(contre 1 900 € en 2018), des RODP (redevances d'occupation du domaine public pour 804.91 €: (Enedis et Orange), + une redevance de 150 € pour la toiture photovoltaïque à l'espace animation, de la régie cantine pour 6 767 € en baisse par rapport à 2018 (9 012 €), de remboursement de frais des 3 communes Accons, Dornas et Le Chambon pour l'inter CCAS pour 463 €, remboursement bibliothèque par la CCVE de 1 586.68 €, et remboursement taxe OM des locataires pour 664.89 €.

Le chapitre 013-atténuation de charges s'élève à 11 604.06 € provient notamment de remboursement d'IJ de la CPAM et d'une aide sur le salaire à 60% pour un emploi aidé (CAE) embauché le 4 février 2019.

Le chapitre 73-Impôts et taxes s'élève à 461 611.32 € contre 464 505.59 € en 2018. Les recettes proviennent des centimes de l'Etat pour 218 089 €, des attributions de compensation de la CCVEyrieux pour 171 145.59 €, le FPIC (Fonds national de Péréquation) pour 7 489 €, la dotation de solidarité versée par la CCVEyrieux pour 39 636.50 € dernière année (118 909.50 € en 2017 et 79 273 € en 2018) et 25 251.23 € de fonds de péréquation de taxes additionnelles des droits de mutation.

Le chapitre 74-dotations et participations s'élève à 59 354.88 € contre 93 162.34 € en 2018. la DGF (*dotation globale de fonctionnement*) s'élève à 17 121 € (22 959 € en 2018 contre 29 557 € en 2017, 44 900 € en 2016 et 61 365 € en 2015).

Les recettes proviennent également, du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement d'entretien des bâtiments publics pour 1 687 €, de la dotation de solidarité rurale pour 14 542 €, de subventions pour 194.13 €, de subventions de la Région pour le transport scolaire pour 5 410.75 € sachant que la Région ne verse plus rien depuis la rentrée scolaire (une perte d'environ 3 954 € de septembre à décembre) soit une perte de plus de 9 300 € à compter de 2020, de compensations de l'Etat sur les TF (1 442 €) et TH (9 001 €).

Le chapitre 75-autres produits de gestion courante s'élève à 40 819.61 € provient notamment des revenus locatifs (loyers + régie location salles des fêtes) pour 26 191.61 € et 14 628 € d'indemnité de l'agence postale et de charges locatives de l'esthéticienne.

Le chapitre 76-autres recettes s'élève à 2.75 € de part sociale du CA.

Le chapitre 77-produits exceptionnels s'élève à 167 € provenant d'une subvention de la commune d'Accons de 100 € pour prêt de la salle des fêtes et d'un remboursement quote-part sur les tickets déjeuner pour 67 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) section d'investissement

Dépenses : Le total des dépenses d'investissement s'élève à 665 241.32 € contre 162 364.45 € en 2018.

- Remboursement d'emprunts :	39 083.30 €
- Remboursement annuité dette 2019 SDE	9 665.45 €
- Constatation dette SDE(candélabres)	57 992.68 €
- Déplacement candélabre(SDE)	3 069.01 €
- Acquisition divers terrains :	8 473.85 €
- Travaux boulo-drome :	604.56 €
- Disjoncteur église Pont :	851.60 €
- Détecteur monoxyde église Pont :	696.00 €
- Eglise Mariac moteur tintement cloche :	2 402.40 €
- Virage route de chaussinand :	32 184.00 €
- Voirie route de chadenac :	23 787.00 €
- Mur de soutènement chadenac :	14 007.60 €
- Dépose luminaire SDE :	390.44 €
- Travée archives mairie :	1 041.60 €
- Reliures registres état-civil :	3 439.86 €
- Chauffe eau école maternelle :	963.12 €
- 6 bacs déchets salles des fêtes :	228.96 €
- Motifs illumination :	6 094.08 €
- Jeux combi toboggan école maternelle :	7 617.60 €
- Aménagement traversée Mariac :	449 343.56 €
- Participation travaux ER 2019 :	3 304.65 €

Reste à réaliser en 2019 = 156 257.42 € (marché traversée de Mariac).

Recettes : Le total des recettes d'investissement s'élève à 402 087.27 € contre 161 571.64 € en 2018.

Dont 6 363 € de FCTVA récupéré sur les investissements de l'année 2018

Dont 1 765.92 € de taxe d'aménagement (urbanisme)

Dont 143 998.57 € d'aide du Département (acompte de 90% pour la traversée d'agglo)

Dont 100 000 € emprunt pour traverse agglo

Dont 12 914.30 € d'opération d'ordre entre section (voir section fonctionnement en dépenses- CHAPITRE 042)

Dont 57 992.68 € constatation dette montant total SDE (même montant en dépense investissement)

Dont 79 052.80 € de part affectée à l'investissement (article 1068 recette investissement)

IV. Récapitulation Recettes et Dépenses

Fonctionnement

Dépenses 478 723.48 €

Recettes 585 002.70 €

Résultat de l'exercice 2019 106 279.22 €

Résultat antérieur reporté 1 028 711.78 €

Résultat de clôture 2019 (excédent) 1 134 991.00 €

Investissement

Dépenses 665 241.32 €

Recettes 402 087.27 €

Résultat de l'exercice 2019 (déficit) 263 154.05 €

Résultat antérieur reporté (déficit) 79 052.80 €

Résultat de clôture 2019 (déficit) 342 206.85 €

Reste à réaliser 156 257.42 €

Besoin de financement 498 464.27 € (qui sera affecté au c/1068 au BP 2020)

(voir délibération d'affectation des résultats)

V. **budget annexe HT** : il s'agit du lotissement de Ribefaute qui existe depuis de nombreuses années.

Fonctionnement

Dépenses	0.00 €
Recettes	15 019.00 €
Résultat de l'exercice 2019	15 019.00 €

Investissement

Dépenses	15 019.00 €
Recettes	0.00 €
Résultat de l'exercice 2019 (déficit)	15 019.00 €
Résultat antérieur reporté (déficit)	136 136.68 €
Résultat de clôture 2019 (déficit)	151 155.68 €

Le résultat de clôture 2019 en investissement soit un déficit à reprendre au BP 2020 s'élève à 151 155.68 €

Fait à Mariac, le 18/02/2020

Le Maire,
Maurice ROCHE

